

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2022 à 18h

2022/052

Présents:

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-

Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste

Absents:

Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Régine TOSON (pour Gisèle VINCENT), Jean TRILLE (pour Bernard JOUCLA), Bernard

LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Stéphanie MARQUEZ (pour Dominique GAYE), Alexandre ARRIZABALAGA (pour Philippe SOULE-PERE), Juliette

SALANNE (pour Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice: 23

Date de la convocation: 9 juin 2022

INDEMNISATION DE FIN DE CONTRAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application du décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique - JO n° 0260 du 25 octobre 2020 : depuis le 1er janvier 2021, les agents publics qui bénéficient de contrats courts conclus à partir de cette date (et éventuellement, de renouvellements) d'une durée maximale inférieure ou égale à 1 an perçoivent une indemnité de fin de contrat correspondant à 10 % de la rémunération brute globale.

Le contrat d'un agent en CDD arrivant à échéance le 22 juin 2022, il convient de lui verser cette prime de précarité à hauteur de 10% de la rémunération brute globale.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser l'indemnisation de fin de contrat à l'agent concerné par la fin de contrat prévu le 22 juin 2022.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le.....1...7... de la publication le...

IBOS, le.....

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES 1 6 JUIN 2022 ARRIVEE